

Élections : je vote UNSA...

dans les entreprises privées, dans la Fonction publique

Dans de nombreuses entreprises, des élections CSE (Comité social et économique) sont en cours.

C'est notamment le cas, ce mois-ci à la SNCF et à la RATP, mais également dans des centaines d'autres entreprises.

Dans la Fonction publique, les élections générales concernant plus de 5 millions d'agents publics se termineront le 6 décembre.

Partout le vote utile, efficace, c'est le vote UNSA !!!

L'UNSA présente des listes de candidates et de candidats qui portent notre projet d'un syndicalisme responsable et moderne où l'intérêt général est notre boussole.

En votant UNSA, vous donnez un coup de jeune au syndicalisme, vous redonnez espoir aux salariés et aux agents qui ont, plus que jamais, besoin d'une organisation syndicale autonome, forte qui agit dans tous les secteurs de l'économie.

Réforme des retraites: la concertation reprend

Après la pause estivale et la réunion du 10 octobre dont l'objectif était de faire point d'étape sur la concertation, les concertations menées par la Haut-commissaire à la réforme des retraites ont repris.

C'est dans ce cadre que Jean-Paul Delevoye, le Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), a reçu une délégation de l'UNSA conduite par Luc Bérille, Secrétaire général.

Cette réunion avait pour objectif d'évoquer l'entrée en vigueur d'un nouveau système de retraite et les générations qui seront concernées.

En préambule, le HCRR a rappelé qu'il souhaitait une transition très progressive et ce afin de pouvoir tenir compte de la diversité des situations. Il a également rappelé que les assurés sociaux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite au moment de l'adoption de la loi, ne seront pas concernés.

L'entrée en vigueur du nouveau système concerne à la fois le régime des droits et les cotisations. Ainsi, il s'agira de déterminer à compter de quand s'appliquera le nouveau système en termes de droits et à partir de quand les cotisations seraient affectées au nouveau système de retraite.

Trois options pourraient être envisagées :

1- Application de la réforme aux personnes qui sont à plus de 5 ans de l'âge de départ à la retraite au moment du vote de la loi : c'est à dire une bascule des droits pour la génération 1963 (hors carrières longues, régimes spéciaux, ...) et une bascule des cotisations vers le régime universel au 1er janvier 2025.

2- Application de la réforme aux seules personnes entrant sur le marché du travail au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système : c'est-à-dire une bascule des droits pour les seuls nouveaux entrants sur le marché du travail en 2025 et une bascule de leurs cotisations dans le nouveau système au 1^{er} janvier 2025.

3- Application de la réforme à des personnes plus éloignées de la retraite que cinq ans : soit une bascule des droits pour une génération à déterminer (supérieure à la génération 1963), avec une bascule des cotisations l'année de départ de la génération concernée par la réforme.

Même si à ce jour rien n'est acté, la HCRR serait favorable à une mise en place du nouveau système en 2025 et dès la génération 1963 (soit l'hypothèse 1).

L'UNSA a rappelé au HCRR que notre organisation n'a jamais revendiqué la mise en œuvre d'une réforme systémique de notre système de retraite et que, dans ce cadre, nous jugerions le projet porté par le gouvernement dans sa globalité. Ainsi nous serons particulièrement vigilants à ce que le nouveau système débouche sur des taux de remplacement les moins éloignés possibles des revenus d'activité et comparables à ceux observés aujourd'hui.

Les réunions à venir aborderont les sujets de gouvernance, d'architecture du système et de transition. La prochaine aura lieu le jeudi 12 novembre et devrait aborder le sujet complexe de la transition....

L'UNSA Fonction Publique décide de signer le protocole « égalité Professionnelle » entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique

L'UNSA Fonction Publique a décidé de mandater son Secrétaire général pour signer le protocole négocié avec le gouvernement le 24 octobre lors de son bureau national du 8 novembre 2018.

L'UNSA Fonction Publique estime que ce protocole permettra des avancées concrètes pour les agentes et les agents (neutralisation et assouplissement du congé parental, articulation vie professionnelle vie personnelle, télétravail, lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes...)

Elle estime que la création d'un fonds permettra d'utiliser les sommes liées aux sanctions financières des employeurs non respectueux de leurs obligations pour financer des actions concrètes pour l'égalité professionnelle.

Elle salue la création d'un référent égalité professionnelle dans les services, collectivités et établissements.

L'UNSA note que les mesures autour des congés de maternité permettront d'accompagner les jeunes parents.

L'UNSA regrette cependant que la revalorisation financière et des carrières des métiers les plus féminisés n'ait pas pu aboutir. Elle regrette aussi que ne soit pas encore défini dans la fonction publique territoriale le niveau des collectivités qui devront mettre en place les plans d'action « égalité professionnelle ».

Par ailleurs, la question de la rémunération du congé parental reste entière. L'UNSA demande l'ouverture de discussions sur ce sujet.

Elle attend maintenant du gouvernement qu'il traduise dans les textes réglementaires toutes les dispositions négociées, qu'il soit cohérent sur l'égalité professionnelle dans ses projets pour la Fonction publique et qu'il poursuive sur la voie du dialogue social en ouvrant une négociation sur la loi fonction publique qu'il prépare.

Pour en savoir plus : <https://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-Fonction-Publique-decide-de-signer-le-protocole-egalite-professionnelle-1151>

Des outils pour la campagne UNSA Fonction Publique

L'UNSA Fonction publique a prévu de nombreux outils pour que chacun puisse les utiliser et les diffuser simplement afin d'encourager tous les agents publics à voter autour du slogan « A l'UNSA, on s'occupe de moi. Je vote UNSA. »

Tous ces outils sont à retrouver sur le site de l'UNSA Fonction Publique : <https://www.unsa-fp.org/>
Chacun peut :

Télécharger des tracts : <https://www.unsa-fp.org/?Les-Tracts-UNSA-Fonction-Publique>

Sur l'action sociale interministérielle : https://www.unsa-fp.org/IMG/pdf/tract-2018_asi_unsa_fp.pdf

Sur le travail social : https://www.unsa-fp.org/IMG/pdf/tract-2018_cohesion_sociale.pdf

Pour les assistants familiaux : https://www.unsa-fp.org/IMG/pdf/tract-2018_assistant_familial-reconnaissance.pdf

Voir des vidéos : <https://www.unsa-fp.org/?les-videos-unsa-fp>

Diffuser une infographie ou une affichette : <https://www.unsa-fp.org/?J-agis-avec-l-UNSA>

France Compétences : mauvais départ !

Une délégation UNSA était présente à la réunion plénière du CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) le 10 novembre dans les locaux du Ministère du Travail. Trois décrets d'application de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » portant sur l'organisation et le fonctionnement de France Compétences, de la commission en charge de la charge de la certification professionnelle et des futurs Opérateurs de compétences (OPCO) étaient examinés.

L'UNSA a émis un vote défavorable sur les trois décrets.

Notons en particulier, que le décret concernant la constitution de France Compétences a reçu un vote négatif unanime, moins une abstention et un vote pour. La plupart des prises de position ont pointé la reprise en main par l'État de la gouvernance et l'exclusion d'organisations intéressées actrices dans les Instances Emploi Formation Orientation Professionnelle actuelles.

Si les décrets n'évoluent pas, l'UNSA, comme l'UDES et la FNSEA, pourtant acteurs légitimes de la Formation professionnelle, à partir du 1^{er} janvier 2019, n'auront qu'une place mineure dans l'établissement public France Compétences.

Concernant l'agrément et le fonctionnement des Opérateurs de Compétences (OPCO), l'UNSA a interpellé le Ministère sur la question de la représentativité syndicale au sein de l'OPCO, le décret n'étant pas précis sur le calcul de la représentativité à prendre en compte. Le Ministère a précisé que la représentativité des organisations syndicales serait appréciée branche par branche. Il suffira donc d'être représentatif dans au moins une des branches composant l'OPCO pour avoir la légitimité de siéger dans le CA, les SPP (Section paritaires professionnelles)... Si tel n'avait pas été le cas, c'est la représentativité au niveau national qui aurait été retenue. L'UNSA a également attiré l'attention sur la présence d'un commissaire du gouvernement au sein du Conseil d'administration, sur la période de transition entre OPCA et OPCO à revoir, le calendrier serré qui peut être un frein au bon fonctionnement du système, pouvant provoquer des ruptures contraires à l'intérêt des actifs.

L'UNSA a participé au 9^{ème} forum franco-allemand des syndicats

L'UNSA a participé, les 7 et 8 novembre dernier à Paris, au 9^e forum franco – allemand des syndicats qui réunit les organisations syndicales françaises et allemande membres de la CES (UNSA, CGT, CFTD, CFTC, FO et DGB).

A cette occasion, a été abordée la question de la responsabilité du partenariat franco – allemand à l'égard de la construction européenne.

Ce forum s'est conclu par la publication unitaire d'une déclaration intitulée « l'Europe que nous voulons ».

Retrouvez la déclaration unitaire sur : www.unsa.org

Débat : quelle réforme des retraites?

La Fondation Jean Jaurès et l'Observatoire du dialogue social organisent

le 13 décembre de 18 heures à 20H00

à la Fondation Jean Jaurès

12 Cité Malesherbes, 75009 Paris

Quelle réforme des retraites?

Débatront à cette occasion :

Dominique Corona, Secrétaire national à l'UNSA, en charge de la protection sociale

Pascale Coton, Vice-présidente de la CFTC en charge des retraites

Jean Grosset, Directeur de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès

Frédéric Sève, Secrétaire national à la CFDT en charge des retraites

Michel Yahiel, Directeur des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts

Pour participer à ce débat inscription obligatoire en cliquant sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/quelle-reforme-des-retraites>

Rappel : « Bien démarrer son CSE »

Vous êtes déjà élu-e d'un CSE ou vous êtes candidat-e ?

L'UNSA CONSEILS et le CEFU vous proposent une journée pour réussir la mise en place du CSE dans votre entreprise : Fonctionnement, règlement intérieur, gestion des budgets, dévolution des biens, transferts des contrats.

Experts, avocats, élus vous informeront et répondront à vos questions. Et nous vous réservons aussi quelques surprises...

Réservez votre journée et inscrivez-vous (lien inscription).

Date : le **20 novembre de 9h30 à 17h30**

Lieu : **Salle Eugène Hénaff**

Annexe Varlin de la Bourse du Travail

29 boulevard du Temple 75003 Paris (Métro République)

Qui ? **Élu-e-s et candidat-e-s au CSE**

Prix : 400 euros TTC (repas compris).

Possibilité de financement sur le budget de fonctionnement CE/CSE pour les élu-es.

1 participant payant = 1 participant gratuit

Payant ou gratuit, dans les deux cas, inscrivez-vous !

Participants payants (prise en charge CE ou syndical) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11040&year=2018>

Participants gratuits (toutes les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge) :

<https://unsa.ts-applirh.com/ModuleWebUNSA/Modules/planningaction/unsa.php?info=2018-11041&year=2018>